

Tu veux travailler dans un environnement accueillant, humain et orienté vers la qualité du service aux citoyens-nés?

La Ville de Magog est à la recherche d'un·e

Préposé·e au service à la clientèle

Division Hydro-Magog (administration)

Entrée en fonction **dès que possible**

Sommaire du poste

Relevant de la superviseure, Division Hydro-Magog, tu agis comme première personne-ressource pour toutes les questions liées aux abonnements et à la facturation des services du réseau d'Hydro-Magog.

Tu prends en charge les demandes d'ouverture, de transfert et de fermeture de comptes, effectues l'envoi de certaines correspondances, vérifies les comptes vacants et génères divers rapports afin d'assurer l'exactitude de l'information.

À l'occasion, tu participes au recouvrement des comptes d'électricité en souffrance, notamment en prenant des ententes de paiement et en appliquant les procédures d'interruption ou de rétablissement du service lorsque requis.

Tu joues un rôle essentiel pour accompagner la clientèle avec professionnalisme, clarté et empathie, tout en veillant au respect des politiques et procédures internes.

Exigences et qualifications requises

- Détenir un DEP en comptabilité ou en secrétariat.
- Posséder au moins un an d'expérience dans un rôle similaire, ou toute combinaison équivalente de formation et d'expérience.
- Avoir de l'expérience en centre d'appels (un atout).
- Maîtriser la suite Office.
- Posséder une aisance à communiquer en anglais.
- Faire preuve de tact, de courtoisie et d'une excellente approche client.
- Être en mesure de gérer des situations difficiles avec professionnalisme.
- Démontrer discrétion, rigueur, minutie, autonomie et un bon sens de l'organisation.
- Avoir une bonne capacité d'analyse et une rapidité dans la saisie de données.

Notre offre

- Une culture d'équipe humaine, bienveillante et collaborative.
- Un horaire de 36 h / semaine sur 4,5 jours (vendredi après-midi congé!)
- Un taux horaire entre 31,85 \$ et 35,82 \$, selon ton expérience.
- Banque de congés maladie / obligations familiales, monnayée si non utilisée.
- Assurances collectives, vacances annuelles, télémédecine, régime de retraite à prestations déterminées.
- Mesures de conciliation travail-vie personnelle.

**Postule sur ce poste avant le
22 mars 2026**